

Theologia Moralis Fundamentalis

Numéro d'inventaire : 2015.8.5806

Auteur(s) : C. De Biasey

Type de document : travail d'élève

Éditeur : Librairie Vve Valat, Place de la Préfecture - Montpellier

Période de création : 1er quart 20e siècle

Matériau(x) et technique(s) : papier vergé | encre

Description : Cahier à couverture en papier glacé rigide de couleur rouge. Dos toilé noir. Reliure cousue. Réglure petits carreaux. Vergeures verticales, pontuseaux horizontaux et filigrane H & C. Les trois dernières feuilles ont été arrachées.

Mesures : hauteur : 22 cm ; largeur : 17,3 cm

Notes : Cahier de cours de théologie signé par l'élève C. De Biasey. Le titre "Theologia Moralis Fundamentalis - Actes humains, Conscience, Péchés" a été rédigé de sa main. Des représentations végétales et fleuries, en couleur, illustrent les chapitres. Les titres de parties sont rédigés en écriture gothique.

Sommaire De actibus Humanis Chapitre I : Actes libres Article I : Notions et espèces d'actes libres Article II : Principes qui concourent à la production de l'acte libre Article III : Causes qui influent sur l'acte libre (diminuant ou augmentant la liberté) Chapitre II : Moralité de l'acte humain Article I : Eléments qui concourent à la moralité de l'acte Article II : Extension de la moralité Chapitre III : Mérite de l'acte humain De Legibus (voir le traité de Droit Canon) De Conscientia Article I : Conception et espèces de conscience Article II : Conscience certaine, règle prochaine des mœurs Article III : Conscience douteuse De Peccalis et Vitius Article I : Péchés Article II : Vices ou péchés capitaux

Mots-clés : Théologie

Lieu(x) de création : Hérault

Autres descriptions : Langue : Français

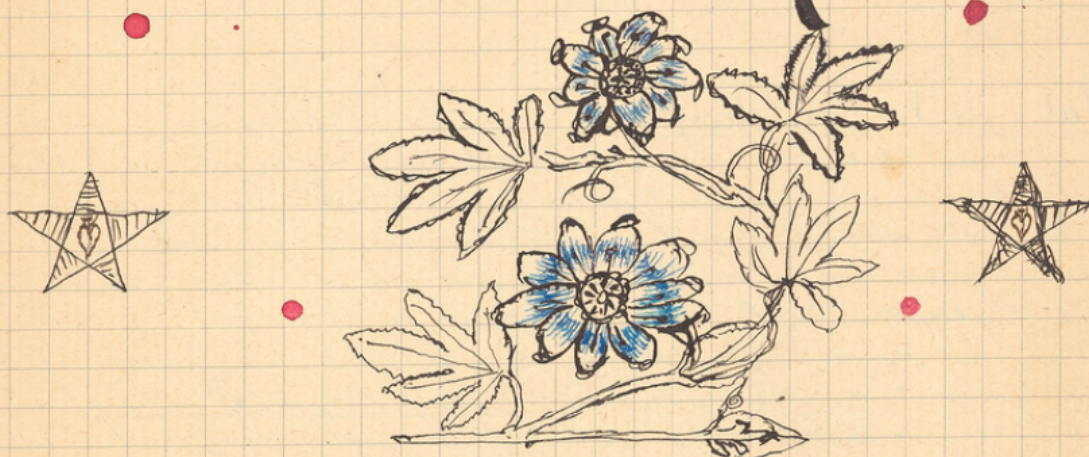
Nombre de pages : paginé

Commentaire pagination : 90 p. dont 85 p. manuscrites

couv. ill. : Représentation de la divinité Gallia, de profil, vêtue d'une tunique à manches ornementées recouverte d'une saie. Sa tête est couronnée de lauriers. De son bras droit elle retient une longue épée et de sa main gauche elle tient un globe sur lequel repose un coq qui semble s'adressait à elle. La scène se situe sous un chêne entouré de deux cornes d'abondance. En garde arrière, représentation d'une carte détaillée de l'Hérault.

Objets associés : 2015.8.5805

De Actibus Humanis.



Nous tendons à notre fin par des actes libres, moraux et méritoires, appelés semences de la vie éternelle.

a) Libres, parce que notre fin dernière consiste en une récompense; or l'acte libre seul est capable de récompense.

b) Moraux et bons, car Dieu ne peut récompenser les actes mauvais.

c) Méritoires, c'est-à-dire fournis des conditions requises pour un mérite surnaturel, car de fait nous sommes destinés à une fin surnaturelle.

Nous parlerons donc :

- I Des actes libres { Notion et espèce.
Principes qui les produisent
Causes qui les influent
- II Des actes moraux { Éléments desquels derive la moralité
Extension de la moralité { au volontaire indirect
à la coopération
- III Des actes méritoires { Conditions du côté { De celui qui opère
De l'autre
De Dieu

Chapitre 1^{er} Actes Libres

État de la question.

Parmi les actes accomplis par l'homme, les uns sont volontaires, les autres involontaires. Les premiers procèdent de la volonté avec une connaissance préalable de l'intelligence - Les seconds se font sans connaissance préalable ou sans volonté (actes d'instinct, de la vie végétative).

Les premiers peuvent être appelés actes humains en tant qu'accomplis par l'homme en qualité d'être raisonnable. Les seconds, actes de l'homme (abstraction faite de sa raison).

Nous parlerons ici des actes volontaires. Parmi les actes volontaires les uns sont nécessaires, les autres libres ou délibérés. Les premiers s'accomplissent avec une connaissance préalable mais de façon que la volonté ne puisse s'abstenir de ces actes (par ex. nous voulons le bien en général nécessairement, alors même que ce qui nous paraît le bien est un mal en soi).

Les seconds au contraire dépendent de la volonté au point que celle-ci peut, à son gré, les accomplir ou non. Cependant comme les actes volontaires nécessaires ne sont nécessaires que par le bien, dans la pratique on confond acte volontaire et acte libre.

Nous allons étudier : 1^o La notion et l'espèce de l'acte libre; 2^o principes qui le produisent; 3^o causes qui l'influencent.

Art. I. Notions et espèces d'actes libres.

§ I Notion des actes libres

1^{re} Définition Libre, ditur actus qui immunitur a coactione et necessitate.
a) La liberté ou exemption de nécessité (liberté d'arbitre, libre arbitre) est facultas eligendi unum pro alio, id est agere non sit intus determinatus ad unum.

La liberté nous est Leibniz, consistant dans l'intelligence qui enveloppe une connaissance distincte de l'objet de la délibération, dans la spontanéité avec laquelle nous nous déterminons. A d'où la contingence corrélatif l'exclusion de la nécessité logique & métaphysique. L'intelligence est comme l'âme de la liberté, & le reste est comme le corps et la base.

Pour qu'il y ait liberté, il faut donc qu'il y ait plein choix de notre volonté, sans que notre acte soit intrinsèquement déterminé et il suffit que le motif qui est nécessaire (contre la liberté d'influence de Thomas Reid) ne soit pas déterminant).

La liberté est triple

- (A) Liberté de contradiction - poser un acte ou non (remettre)
- (B) " " " " contradiction - aimer ou haïr
- (C) " " " " spécification - choisir entre 2 parties d'une affaire (choix libre)

Le Exemption de coercion ou liberté d'exécution: faculté d'agir à son gré, exempte de toute contrainte et coercition

2. Existence de la liberté (A) D'après les déterministes, tout est déterminé: toute action humaine dépend des circonstances précédentes ou concomitantes, à tel point que ces circonstances déterminent nécessairement l'acte.

(a) Preuves psychologiques témoignage intime de la conscience. Deliberation: je délibère, or, dit Bonnet qui délibère sent que c'est à lui de choisir. Sentiment d'effort de besoin de récompense pour le bien de châtiment pour le mal, conception du devoir.

(b) Preuves métaphysiques. L'homme ne connaît pas réellement le bien particulier, concret; par la raison grâce à la notion abstraite de bien. Il relève jusqu'à l'idée de bien absolu et sans mélange. Or, tout, aucun bien relatif ne saurait le satisfaire pleinement, car ce bien est defectueux: à chaque bien particulier qui le sollicite il peut opposer son contraire, qui lui aussi est un bien, quoique d'un autre ordre. Il se trouve donc en présence d'un choix à faire, et l'indétermination de sa volonté se maintient jusqu'à ce que celle-ci le rompe elle-même en se décidant pour l'un ou l'autre, en quoi consiste précisément la liberté.

(B) Les théologiens prouvent la liberté, malgré notre nature déclinée et l'influence de la grâce.

- a) Expression générale de l'écriture - peccés, récompenses, châtimens
- b) Le concile de Trente (XVI^e siècle) déclare que la liberté n'est affaiblie par le péché, mais non éteinte.